

Comptage : un millier de véhicules en moins sur le Boulevard Fayol

Circulation. De 5 heures à 21 heures hier, les bénévoles de l'association des riverains du boulevard Fayol ont effectué le comptage du flux de véhicules sur cet axe très fréquenté.

Deux ans après le premier comptage, les bénévoles de l'association des riverains du boulevard Fayol ont repris stylo et cahier, hier.

« Nous avons décidé d'actualiser les chiffres du trafic sur la RD 500 », explique Daniel Cartier.

Les deux sens de circulation ont été pris en compte, poids lourds et voitures sont différenciés. Et, parmi les poids lourds, les camions citernes ont été également comptés à part.

Lors du comptage réalisé le 11 avril 2011, la moyenne était ce jour-là de 12 720 véhicules, dont 692 poids lourds.

Les membres de l'association, qui estiment que « le trafic des poids lourds ne cesse d'augmenter », se disent « excédés par l'attitude des



■ Un comptage précis a été effectué. Photo Annie Faure

pourvoirs publics ».

Suite à l'assemblée générale, un courrier a été adressé mi-février au maire, au conseil général, au député, à la préfete et aucune réponse ne leur

est parvenue à ce jour.

Les manifestations vont « se poursuivre jusqu'à l'obtention de la sécurisation du boulevard telle qu'elle a été définie dans l'étude transmise au

Conseil général après avoir été approuvée par la mairie ».

En décembre, le maire Marc Petit a pris un arrêté pour limiter la vitesse à 30 km/heure sur le boulevard « mais

11 446

Le nombre de véhicules recensés mardi, dont 10 697 voitures et 749 poids lourds. Les poids lourds sont donc en augmentation, au contraire des voitures. Néanmoins, les travaux du pont de La Ricamarie ont pu dissuader quelques automobilistes.

il n'y a toujours pas d'application ».

Une manifestation lundi à 16 heures

Une manifestation aura lieu lundi 15 avril à 16 heures, un rassemblement est prévu sur la voie publique à hauteur de l'école de Fayol. C'est également ce jour-là que l'association devrait avoir la réponse sur la recevabilité du dossier en cour de cassation concernant la déviation de la RD 500.